

De la notion de partenariat

► Définition du *dictionnaire critique de l'action sociale* (Bayard, 1995, p. 272)

« Le partenariat peut être défini comme un rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement. Dans ce rapport les deux parties ont des contributions mutuelles différentes mais jugées essentielles. Le partenariat est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. De plus le partenariat laisse place à des espaces de négociation, où les parties peuvent définir leur projet commun

La réussite du partenariat dépend des facteurs institutionnels et des facteurs humains. Les facteurs institutionnels comprennent notamment une évaluation objective des besoins, un enracinement dans l'environnement social, des objectifs clairement définis, la reconnaissance mutuelle des rôles, un protocole précisant les responsabilités et les conditions de financement... Les facteurs humains concernent la participation des acteurs, la promotion des droits, la qualité et l'efficacité des services... »